

DÉPARTEMENT

du
VAL d'OISE

ARRONDISSEMENT

de
PONTOISE

CANTON

de
VAURÉAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de SAINT-GERVAIS

95420

Téléphone : 01.34.67.02.71

Télécopie : 01.34.67.20.54

Mail : mairie.saintgervais@wanadoo.fr

Lundi, Mercredi, Vendredi, de 15h30 à 18h30

COMPTE-RENDU

Du

Conseil Municipal du 19 Juin 2014

Absente excusée : Martine ZORIO (pouvoir à Florence BINAUX LE-CLECH)

ASSAINISSEMENT

L'assainissement avance vite. Les travaux sur le domaine public sont pratiquement terminés à Archemont, les tests de conformité sont en cours de réalisation. La rue Robert Guesnier dans la partie centrale (devant l'école) se fera pendant les vacances après le 7 juillet ainsi que le Petit Saint-Gervais et Estreez afin de pouvoir lancer un programme de raccordement avec les particuliers à partir de fin octobre sur la totalité de la voirie.

Des devis sont présentés pour les réfections de goudron surtout pour Archemont, seule la partie de tranchée est prévue dans les travaux initiaux.

A partir du 7 juillet, les deux arrêts de bus de la rue Robert Guesnier seront déplacés, le Conseil Général a donné l'autorisation de transférer un arrêt de bus sur la RD983 en haut du Chemin de la Platone.

RYTHMES SCOLAIRES

Les nouveaux horaires pour la rentrée de septembre 2014 sont acceptés par la DASEN, les élèves rentreront en cours tous les matins à 9 heures et sortiront tous les soirs à 16 H 30, le mercredi les élèves auront cours de 9 heures à 12 heures.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) s'effectueront les mardis et vendredis après-midi pour les primaires et tous les soirs de 15 H 45 à 16 H 30 pour les maternelles.

A la rentrée de septembre les intervenants seront le SMIRTOM, du théâtre, de la musique, de la chorale, un professeur de sport et l'association Aux tours de Magny pour des échecs et jeux de société. Un questionnaire sera envoyé aux parents pour le mercredi.

GARDERIE PRE-POST SCOLAIRE

Les tarifs restent inchangés, soit 1.80 € la tranche horaire.

Les tranches horaires sont les suivantes : 7 H 30 à 8 H 00-

8 H 00 à 8 H 30

8 H 30 à 9 H 00

Celles du soir sont : 16 H 30 à 17 H 00

17 H 00 à 17 H 30

17 H 30 à 18 H 00

18 H 00 à 18 H 30

SUBVENTION CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention de 50 € sur la carte CSB (-de 18 ans) et sur la carte Imagine'r pour les élèves qui se rendent au collège Claude Monet ou Marie Thérèse, le coût de la carte CSB est de 111 €, celui de la carte Imagine'R pour 2 zones est de 170.45 € ou 213.20 € pour une carte 3 zones.

Pour les lycéens la subvention accordée est de 130 € pour une carte Imagine'r 2 ou 3 zones, le coût de la carte 2 zones est de 332.90 €, celui de la carte 3 zones est de 418.40 €

Pour les élèves des hameaux qui empruntent le car scolaire pour se rendre à l'école de Saint-Gervais, le conseil décide de prendre en charge la participation de 99 € restante à la charge des familles pour la carte de transport Scol'R.

CANTINE SCOLAIRE

Après avoir entendu le rapport sur la cantine scolaire, qui fait apparaître un déficit à fin Mai de 5 395.86 €, le conseil municipal décide de répercuter sur le prix des repas de cantine le pourcentage d'augmentation qui sera appliqué par le traiteur la Normande à la rentrée de septembre 2014.

Le pourcentage d'augmentation du traiteur la Normande n'est pas connu à ce jour.

PROCEDURE DE CONSTAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que certaines tombes dans le cimetière communal présentent un danger dû à leur état d'abandon, 36 tombes ont été répertoriées en très mauvais état.

Il est donc proposé de lancer une procédure de constat d'abandon et de reprise de concessions.

Un constat d'abandon sera affiché à la porte du cimetière et des plaquettes seront apposées sur les concessions à reprendre. Cette procédure se déroulera sur une période de 3 ans.

DIVERS

* Galémédia hébergeur de notre site internet interrompra sa prestation en novembre 2014, Mme HUYSENTRUYT Frédérique et M. CHAPUIS ont rencontré M.TISSIER de l'Union des Maires du Val d'Oise pour le site internet de la commune qui devra migrer.

* Monsieur BOISNAULT demande l'avis aux membres du conseil municipal sur les différents points qui seront abordés au prochain conseil communautaire de l'intercommunalité.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Le spectacle de fin d'année de l'école aura lieu à la salle des fêtes de La Chapelle en Vexin le 24 juin 2014.

La remise des livres aux élèves de CM2 aura lieu le 27 juin à 18 H 30 à l'école.

Une kermesse est organisée par l'école communale le 28 juin, un repas Paëlla sera servi sur inscription, pour clôturer cette journée la commune organise une retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice qui sera tiré au Parc.